

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal, pour venir en aide aux Lithuanjens. — V L'unification des catéchismes. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII M. l'abbé Alfred Sauvé. — VIII Tenue des enfants de chœur. — IX Union Saint-Jean. — X Assurance des Fabriques.

AU PRONE

Le dimanche 28 octobre

On annonce :

- La Toussaint;
- Les vêpres des morts;
- Le mois des morts¹;
- Le premier vendredi du mois.

Indulgence plénière toties quoties, pour tous les fidèles, dans toutes les églises et chapelles, le 2 nov. (à partir de midi le 1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 28 octobre

Messe des Saints Simon et Jude, 2e cl.; mém. du XXIIe dim. après la Pentecôte; préf. des apôtres. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Le jeudi 1 novembre

Fête de la TOUSSAINT, double de 1e cl. avec oct.; préface commune. — Aux II vêpres, aucune mém.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset, le répons et l'ant, du **Magnificat**; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

¹ En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

Le vendredi 2 novembre

Messe de Requiem solennelle, double, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe (instruction et) absoute (sans le v. Anima ejus, ni le De profundis, au retour).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 4 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 novembre, saint Hubert; du 4, saint Charles (Montréal et Lachenaie).

Diocèse d'Ottawa. — Du 3 novembre, saint Malachie (Mayo); du 4, saint Charles, (Ottawa).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 29 octobre, saint Narcisse, du 4 novembre, saint Charles (Mandeville).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 3 novembre, saint Hubert (Audet); et saint Malachie (Melbourne); du 4, saint Charles (Garthby).

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 novembre, saint Malachie (Orms-town).

Diocèse de Pembroke. — Du 29 octobre, saint Narcisse (Rockliff); du 4 novembre, saint Charles (Leslie).

Diocèse de Joliette. — Du 30 octobre, saint Alphonse; du 4 novembre, saint CHARLES (Cathédrale).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 4 novembre, saint Charles (Chemin Devlin).
J. S.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 30 octobre. — Collège de Saint-Laurent.
Jeudi, 1 novembre. — Notre-Dame-del-Carmelo.
Samedi, 3 " — Saint-Louis-de-France.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Adélarde Harbour, curé de la Cathédrale de Montréal;
M. l'abbé Emile Lambert, à l'archevêché, pour y remplir les fonctions de chancelier;
M. l'abbé Camille Desrochers, curé de Saint-Elzéar;
M. l'abbé Parfait Michaud, curé de Saint-Hippolyte.

LETTRE DE
POUR VE

Bien chers collab

Les journaux
les centres princ
entière, ont été l
dentale. Pas un
que par son anti
tous sens tour à t
tre l'Allemagne, e
la Russie. La con
abattue sur ce pa
toute la populati
campagnes, ou bie
ou bien il a été dé

La Pologne et
oeuvres de secour
tresse. La Lithue
été oubliée dans l
de cette situation,
lui-même fait don
pour attirer la pît
misère, il a lancé

Cet appel de l'au
un ordre. La Lith
Ce sont donc nos
Sans doute, nos
déjà publiées de N
dun et de Reims a
Montréal a suppor

**LETTRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
POUR VENIR EN AIDE AUX LITHUANIENS**

Archevêché de Montréal, le 9 octobre 1917.

Bien chers collaborateurs,

Les journaux nous ont appris à maintes reprises comment les centres principaux de la Lithuanie, et la Lithuanie tout entière, ont été le champ clos des guerriers de l'Europe occidentale. Pas un pouce de cette contrée, aussi noble par sa foi que par son antiquité, n'a été épargné. Elle a été foulée en tous sens tour à tour par les Russes, dans leurs incursions contre l'Allemagne, et par les Allemands, dans leurs courses vers la Russie. La conséquence, c'est qu'une misère affreuse s'est abattue sur ce pays. La ruine des fabriques a jeté sur le pavé toute la population ouvrière des villes. Quant au peuple des campagnes, ou bien il a fui devant les envahisseurs successifs, ou bien il a été déporté jusque dans les steppes de la Sibérie.

La Pologne et la Belgique ont eu leur large part des oeuvres de secours organisées pour le soulagement de la détresse. La Lithuanie, pour comble de malheur, semble avoir été oubliée dans l'attribution des fonds de la charité. Emu de cette situation, Benoît XV, a voulu y remédier. Il a lui-même fait don d'une somme de vingt mille francs. Puis, pour attirer la pitié de tous les catholiques sur cette grande misère, il a lancé un appel aux évêques de l'univers.

Cet appel de l'auguste vicaire de Jésus-Christ est pour nous un ordre. La Lithuanie est en immense majorité catholique. Ce sont donc nos propres frères qui y souffrent.

Sans doute, nos largesses ont été considérables. Les lettres déjà publiées de Nos Seigneurs les évêques d'Arras, de Verdun et de Reims attestent avec quelle générosité le diocèse de Montréal a supporté sa part du fardeau de la charité.

Mais je ne crois pas, chers collaborateurs, faire violence à la fortune de nos fidèles en leur adressant une nouvelle demande. Qui donne aux prêtres prête à Dieu. Le verre d'eau donné avec joie est toujours récompensé au centuple par le dispensateur de tout bien. Ils voudront que le Canada et le diocèse de Montréal en particulier figurent honorablement dans la liste des bienfaiteurs de la malheureuse Lithuanie.

En conséquence, je prescris que le dimanche, 21 octobre, l'on fasse, dans toutes les églises du diocèse, une quête en faveur des Lithuaniens. Le produit en devra être transmis immédiatement à la procure de l'archevêché, qui le fera parvenir au Comité de secours.

Agréez, chers collaborateurs, l'expression de mes plus dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

L'UNIFICATION DES CATECHISMES

LA *Revue du diocèse d'Annecy*, vient d'annoncer que Sa Sainteté Benoît XV a formé le dessein de préparer la rédaction d'un catéchisme unique pour tous les diocèses du monde. Dans ce but, les archevêques de la catholicité auraient été priés de faire parvenir au Saint-Siège trois exemplaires des textes catéchistiques suivis dans chaque diocèse de leurs provinces.

Depuis longtemps, en France, on désirait un texte unique d'instruction religieuse. Déjà Mgr Sibour en préconisait les avantages dans une lettre, datée du 12 octobre 1849, adressée aux archevêques de France. Ce problème pratique, qui a bien des difficultés, allait pourtant recevoir une solution quand la

guerre de 1870
commission de
me fût compos
fut soumis aux
ment dans six
contre 56 votèr
les événements
mission exprim
texte catéchisti

Elu pape en
ner suite au pi
l'année 1905, S.
le catéchisme en
des provinces ec
Père, nous avon
également l'ado
lie, à ce texte ur
à S. E. le cardin
déterminèrent P.
autre catéchisme
exigences actuell

L'exemple ven
L'unification de
rogramme des
cardinal Amette
l'oeuvre des caté
étaient représenté
prêtre ayant em
France un seul e
en applaudisseme
des congressistes
de cette unificatio

guerre de 1870 éclata. Au Concile du Vatican, en effet, la commission de la discipline émit le voeu qu'un petit catéchisme fût composé à l'usage de l'Eglise universelle. Ce projet fut soumis aux Pères du concile, qui le discutèrent laborieusement dans six congrégation générales. A la fin 535 évêques contre 56 votèrent l'unité du catéchisme pour l'Eglise. Mais les événements retardèrent la réalisation de ce projet. La commission exprima même une intention spéciale en faveur du texte catéchistique de Paris.

Elu pape en 1903, Pie X voulut, autant que possible, donner suite au projet adopté par le Concile du Vatican. En l'année 1905, Sa Sainteté prescrivait à la province de Rome le catéchisme en usage depuis longtemps dans quelques grandes provinces ecclésiastiques d'Italie. " Et, ajoutait le Saint-Père, nous avons confiance que les autres diocèses voudront également l'adopter afin d'arriver, au moins pour toute l'Italie, à ce texte unique qui est dans le désir de tous. " (Lettre à S. E. le cardinal Respighi.) Mais, plus tard, divers motifs déterminèrent Pie X à rédiger pour la province de Rome un autre catéchisme " beaucoup plus court et mieux adapté aux exigences actuelles ". (Lettre au cardinal-vicaire.)

L'exemple venait de Rome. La France le suivit de près. L'unification des catéchismes français figura bien vite au programme des assemblées épiscopales. En mars 1908, le cardinal Amette présidait, à Paris, le congrès national de l'oeuvre des catéchismes. Plus de soixante-dix diocèses y étaient représentés par des délégués officiels des évêques. Un prêtre ayant émis l'avis qu'il serait temps de donner à la France un seul et même catéchisme, toute l'assistance éclata en applaudissements. Son Eminence mit le comble à la joie des congressistes en disant que l'épiscopat français s'occupait de cette unification qui tenait si vivement au coeur du clergé

CATÉCHISMES

d'annoncer que
dessein de prépa-
nique pour tous
rechevêques de la
ir au Saint-Siège
ivis dans chaque

un texte unique
en préconisait les
re 1849, adressée
atique, qui a bien
olution que la

DE MONTRÉAL.

de mes plus

che, 21 octobre,
e, une quête en
ca être transmis
qui le fera par-

se Lithuanie.

Le verre d'eau
centuple par le

faire violence à
me nouvelle de-

et des fidèles. De son côté, en février 1912, le III^e congrès diocésain de Lyon exprimait le même vœu avec le même enthousiasme. De plus, il désirait que le nouveau texte fût moins chargé de demandes et plus simple en ses formules.

Mais, dès 1910, le cardinal Amette avait annoncé qu'un amendement du catéchisme de Paris avait été mis à l'étude. "Cet amendement, disait Son Eminence, se prépare d'accord avec tous les évêques de la province de Paris. Nous aurons donc bientôt, je l'espère, un catéchisme unique pour la province. Ce sera un acheminement vers le progrès, tant demandé, d'un catéchisme unique pour tous les diocèses de France." Les épreuves de ce nouveau texte furent imprimées en 1911, et communiquées à un certain nombre de prêtres. Au II^e congrès national de l'œuvre des catéchismes, tenu à Paris — séance du 30 janvier 1912 — le cardinal promit, dans un bref délai, la réalisation du projet d'amendement. Enfin, à la journée catéchistique du 3 juin 1914, le cardinal Amette proclama l'apparition très prochaine du petit livre tant désiré. Celui-ci, en effet, était mis en librairie au mois d'octobre 1914, sous ce titre: *Catéchisme du diocèse et de la province de Paris*. Ses trois parties se composent de 525 demandes, distribuées en 57 leçons.

Telle est la somme d'efforts qu'a déjà coûtés l'unification des catéchismes. Notre article ne peut avoir et n'a aucun but tendancieux en faveur d'un texte ou d'un autre. Tout catholique recevra avec soumission et reconnaissance le catéchisme qui va être élaboré sous les inspirations du Souverain Pontife. Puisse ce petit livre, avec ses divins enseignements, devenir le *vade mecum* de tous les chrétiens, et spécialement de ceux qui se sont trouvés mêlés sur les terribles champs de bataille! *Pax in veritate*.

L'abbé A. SERVETTAZ,
de la *Semaine* de Paris.

J'ai regretté
renseignement
brer le 2 nove
Pour cette an
pléer au silen
à plusieurs.

C'est en ef
dans l'Ordo
1918.

Pour cette
tails suivants

1o Il est p
trois messes
défunts (2 ou
brer que deu
pour soi, com
toutes trois. (C
la le du misse
saire), célébré
brée aux inter

2o Contrair
permis de ne r
messes, lors mé
une intention ;
lièrement, c'est
quelque fois la
raire plus élevé
tardive, comme

**COURTES REPONSES
A DIVERSES CONSULTATIONS**

MESSES DU 2 NOVEMBRE

J'ai regretté de ne pas trouver dans l'Ordo de cette année, des renseignements sur les 3 messes des défunts que nous pouvons célébrer le 2 novembre. En trouvera-t-on au moins dans l'Ordo de 1918? Pour cette année, la *Semaine religieuse* ne pourrait-elle pas suppléer au silence de l'Ordo? Ce serait, il me semble, rendre service à plusieurs.

C'est en effet par oubli que cette note n'a pas été imprimée dans l'Ordo de cette année, mais elle paraîtra dans celui de 1918.

Pour cette année, nos confrères pourront utiliser les détails suivants:

1o Il est permis à chaque prêtre, depuis 1915, de célébrer trois messes de *Requiem*, le jour de la Commémoration des défunts (2 ou 3 novembre), mais chacun peut aussi n'en célébrer que deux, ou même une seule, quoiqu'il soit préférable pour soi, comme pour les âmes des défunts de les célébrer toutes trois. C'est le désir explicite du pape. Ces messes sont la 1e du missel, célébrée pour tous les défunts, la 3e (anniversaire), célébrée avec un honoraire, la 4e (quotidienne), célébrée aux intentions du pape.

2o Contrairement à la pratique du jour de Noël, il n'est permis de ne recevoir qu'un seul honoraire pour l'une de ces messes, lors même qu'on en dirait trois; on peut l'appliquer à une intention particulière, comme avant cette faculté. Régulièrement, c'est la messe de l'anniversaire qui sera rétribuée, quelque fois la première du missel. On peut recevoir un honoraire plus élevé pour la messe rétribuée à raison de l'heure tardive, comme pour un service, mais on ne peut recevoir ni

d'honoraire, ni de supplément, sous forme de cadeau, pour une messe non rétribuée, quelque soit l'heure de la célébration, ou pour une autre raison.

3o Si l'on dit trois messes, la 1e sera celle *In commemoratione omn. fidel.*; quand elle sera chantée, on pourra anticiper les deux autres, la 2e sera celle de l'anniversaire, la 3e, la quotidienne. Les oraisons propres ont été ajoutées dans tous les missels, en 1915. La prose est obligatoire aux trois, quoiqu'elles soient lues.

4o S'il se présente, ce jour-là, une sépulture, on ne peut recevoir d'honoraire pour deux messes, mais la messe des funérailles sera la première du missel, à laquelle on ajoutera, sous la même conclusion, l'oraison qui convient au défunt. Le même prêtre ne peut, en ce jour, célébrer deux messes de funérailles, à moins de renoncer à tout honoraire ou indemnité volontaire pour l'une d'elle (la 2e), s'il ne peut la remettre au lendemain ou la faire dire par un autre prêtre. La 2e (anniversaire) sera alors gratuite comme la 3e. On pourra alors anticiper les deux autres messes. Même en dehors d'une sépulture, la messe chantée sera toujours *In commemoratione omn. defunct.* qui pourra l'être après les autres à son choix. Celui qui dit les 3 messes observera les cérémonies propres aux trois messes de Noël; celui qui n'en dit que 2 se conforme aux règles du binage.

5o Lorsque ces messes sont lues, on est tenu de réciter les prières prescrites par le pape, comme le jour de Noël, lorsqu'on retourne à la sacristie, mais non après la messe qui est suivie d'une autre sans que le prêtre retourne à la sacristie.

6o Dans les églises où se feront ce jour-là les Quarante-Heures, si c'est le jour de l'exposition, on dira d'abord toutes les messes de *Requiem*, puis on chantera la messe du Saint Sa-

crement pour
brera les messe
autel éloigné d
celle du 2e jou
(du Saint Sacr

7o Lorsque l
bre, comme cett
avant l'expositi
des ornements v
Saint Sacremen

Il y a lieu d
sants.

Est-ce que l'aut
des messes de R
novembre ?

Il faut d'abor
morts". C'est
et de ceux qui e
comme ceux de V
des prières pour
bre à la suite d'u
tel latéral (non a
d'une tenture noi
get dont la dévo
Après avoir étab
préférable que c
défunts et avec d
indult à cette fin
peut lire le texte
IV, page 237. U
ici même, dans le
ponse à diverses
1903.

crement pour l'exposition; si c'est le 2^e ou le 3^e jour, on célébrera les messes lues de *Requiem* en ornements violets et à un autel éloigné de l'exposition; la seule messe en couleur sera celle du 2^e jour prescrite par l'évêque, et celle de déposition (du Saint Sacrement) à l'autel de l'exposition.

7^o Lorsque le premier vendredi du mois tombe le 2 novembre, comme cette année, on dira toutes les messes de *Requiem* avant l'exposition. Il n'est pas permis, dans ce cas, d'employer des ornements violets pour dire la messe de *Requiem* devant le Saint Sacrement exposé.

Il y a lieu d'espérer que ces renseignements seront suffisants.

AUTEL DES MORTS

Est-ce que l'autel des morts ne nous donne pas droit de chanter des messes de *Requiem* tous les jours doubles pendant le mois de novembre ?

Il faut d'abord rappeler ce qu'on entend par " autel des morts ". C'est une pratique propre au diocèse de Montréal, et de ceux qui en ont été démembrés depuis un demi-siècle, comme ceux de Valleyfield et de Joliette. Elle consiste à faire des prières pour les défunts chaque jour du mois de novembre à la suite d'une messe (habituellement basse) dite à l'autel latéral (non au maître-autel) dont le retable est recouvert d'une tenture noire. C'est une pratique établie par Mgr Bourget dont la dévotion envers les défunts était très sensible. Après avoir établi cette pratique, reconnaissant qu'il serait préférable que cette messe fût dite spécialement pour les défunts et avec des ornements noirs, il demanda à Rome un indult à cette fin. Il l'obtint à perpétuité, en 1855. On en peut lire le texte dans les *Mandements... de Montréal*, vol. IV, page 237. Un commentaire très détaillé en a été donné ici même, dans le numéro du 15 novembre 1902, et une réponse à diverses consultations sur cet indult, le 26 octobre 1903.

Or, il résulte de cette étude que :

1o L'indult est *local*, accordé aux églises et chapelles publiques où l'on fait ces prières à tel autel. Il n'est pas accordé à chaque prêtre (personnel) qui célèbre à cet autel.

2o Il n'est accordé que pour les jours de rite double mineur. Il exclue donc tous les dimanches, toutes les fêtes de 1e classe (Toussaint), et de 2e classe (Dédicace de l'archibasilique de Saint-Sauveur, 9 nov. et saint André, 30 nov.), enfin les doubles majeurs (Dédicace des basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul, 18 nov. et Présentation de la sainte Vierge, 21 nov.).

On comprend donc que cet indult exigeant des conditions qui ne se réalisent plus dans nos églises, vu qu'on a laissé de côté cet exercice des morts depuis longtemps, ne peut nous autoriser à chanter des messes de *Requiem*. D'ailleurs, lors même qu'il serait conservé ou repris, il ne saurait nous autoriser à multiplier au grand autel des messes de *Requiem* chantées demandées en plus grand nombre chaque année. Il n'y a donc pas lieu de l'invoquer pour augmenter au grand autel des messes chantées de *Requiem* en des jours non compris dans l'indult de 2 jours par semaine. J. S.

M. L'ABBE ALFRED SAUVE

LE lundi, 1er octobre, à l'ouverture de ce mois du Saint-Rosaire, dont il avait si souvent chanté les mystères, s'éteignait doucement, à l'Hôpital des Incurables de Montréal, dans la soixante-treizième année de son âge et la cinquantième de son sacerdoce, un prêtre au grand coeur et à l'âme délicate, sur la tombe duquel nous voulons, à notre ordinaire, déposer notre modeste hommage : M. l'abbé Stanislas-Alfred Sauvé.

Le jeudi s
l'église de sa
mait dans le
dormir, au m
lité étant pe
par une jour
clergé et du p
derniers hon
breux sont ce
avertis de sa
aux quelques
Hermas qui a
Mgr l'arche
présent aux fr
une cérémonie
senter, notam
Sainte-Thérèse
de sa maison q
M. le supérieur
Lapierre, chap
l'abbé Moulin,
choeur des rep
des Pères Dom

Délicat et sen
tombe, M. l'abb
souffrir, que ce
nature impressi
aient été imposé
On a souvent
d'avoir ici-bas se

Le jeudi suivant, 4 octobre, après son service chanté dans l'église de sa paroisse natale — Saint-Hermas — on l'inhumait dans le vieux cimetière du même village, où il avait voulu dormir, au milieu des siens, son dernier sommeil. Cette localité étant peu commode d'accès, il n'y a pas à s'étonner que, par une journée d'automne pluvieuse, un grand concours du clergé et du peuple ne se soit pas trouvé là, pour lui rendre les derniers honneurs. Les circonstances l'expliquent. Mais nombreux sont ceux, nous en sommes certain, qui, ce matin-là, avertis de sa mort par les journaux, ont dû s'unir d'intention aux quelques prêtres venus du dehors et aux fidèles de Saint-Hermas qui assistaient aux obsèques du regretté défunt.

Mgr l'archevêque, qui se fait toujours un pieux devoir d'être présent aux funérailles de ses prêtres, retenu à Montréal par une cérémonie qu'il présidait ce jour même, s'était fait représenter, notamment par M. l'abbé Chaumont, supérieur de Sainte-Thérèse, qui a chanté le service, et aussi par un prêtre de sa maison qui a prononcé en son nom l'allocution d'usage. M. le supérieur Chaumont était assisté à l'autel par M. l'abbé Lapierre, chapelain de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, et par M. l'abbé Moulin, curé de Saint-Hermas. On remarquait au chœur des représentants de Sainte-Thérèse, de Valleyfield et des Pères Dominicains de Notre-Dame-de-Grâce.

* * *

Délicat et sensible comme il en est peu, a-t-on pu dire sur sa tombe, M. l'abbé Sauvé eut sûrement dans sa vie beaucoup à souffrir, que ces souffrances lui vinssent de lui-même, de sa nature impressionnable et vibrante à l'excès, ou qu'elles lui aient été imposées par les circonstances.

On a souvent répété, en effet, que c'est le lot des artistes d'avoir ici-bas souvent à souffrir, comme c'est aussi leur pri-

vilège de jouir plus que d'autres. Or le bon M. Sauvé était un artiste dans l'âme. Il était né musicien, comme d'autres naissent poètes. Bien qu'il n'eut jamais, que nous sachions, fait des études musicales extraordinaires auprès des grands maîtres, il fut certainement, en notre pays, l'un des maîtres incontestés de cet art délicat. Il a formé des élèves, à Sainte-Thérèse, à Montréal, à Valleyfield, à Ottawa et ailleurs, qui lui font honneur et sont devenus à leur tour de vrais artistes.¹ M. Sauvé chantait avec un goût exquis et aucun instrument, croyons-nous, n'avait de secret pour lui. Sous ses doigts agiles, qu'on aurait dit parfois inspirés, l'orgue, ce roi des instruments sacrés, s'harmonisait avec tous les sentiments de l'âme : il célébrait les joies et les allégresses, il pleurait les tristesses et les deuils, avec infiniment d'expression...

On l'aimait, le bon M. Sauvé, et on l'aimait beaucoup ! On savait qu'il avait ses misères, ses ennuis et ses peines. Mais on n'ignorait pas non plus que c'était un grand cœur, en même temps que le plus délicat et le plus charmant des amis. Quand il eut quitté l'enseignement de la musique et du chant, à Sainte-Thérèse ou à Valleyfield, qu'il eut pareillement cessé de jouer les orgues de Saint-Joseph de Montréal ou de la cathédrale d'Ottawa, nombre de ceux qui l'avaient connu dans sa gloire se sont attristés sur son sort. Ils eussent aimé toujours le voir à la tête d'une maîtrise ou d'un chœur dignes de lui, l'entendre faire résonner, et si brillamment, des orgues puissantes. Dieu, qui permet l'épreuve et qui proportionne tout, a voulu que ce grand artiste fut surtout un grand souffrant. Sur le soir de sa vie, le regretté M. Sauvé concluait lui-même : " Que son saint nom en soit béni ! " Il avait raison.

¹ Trois noms se présentent, parmi ces élèves, spontanément à notre esprit, que nous citons : l'organiste Tremblay d'Ottawa, le notaire Arbour, de Sainte-Thérèse, et le notaire Proulx, de Montréal.

Après tout,
faut avant
Or ces deux
nous pouvons
Sauvé les a
aimé, ce nou
poir. Ajouto
au coeur si s
hommes de c
miséricordieu
dans son cer
livre de vie :
obtiendront n
misericordiam

Stanislas-Al
nous avons dit
1844. Après s
fut ordonné p
août 1868. Il e
tique — à ense
Alma Mater ju
ans. C'est là q
que nous pour
avec le puissant
gringolat, degri
Beausoleil ou d
tons seulement
musique ne fut
vingt ou vingt-ci
pensons sincèrem

Après tout, peu importe ce que nous sommes ici-bas. Ce qu'il faut avant tout, c'est savoir souffrir et c'est savoir prier. Or ces deux sciences, celle de la souffrance et celle de la prière, nous pouvons l'affirmer sans crainte d'errer, M. l'abbé Alfred Sauvé les a possédées admirablement. Pour ceux qui l'ont aimé, ce nous fut, en face de sa tombe, le meilleur appui d'espoir. Ajoutons que ce prêtre sympathique, à l'esprit si fin et au coeur si sensible, fut, ainsi qu'il en va d'ordinaire pour les hommes de ce tempérament, avant tout un charitable et un miséricordieux. On aimait à se le rappeler en regardant, dans son cercueil, sa dépouille mortelle. Car il est écrit au livre de vie: " Bienheureux les miséricordieux, puisqu'ils obtiendront miséricorde — *Beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur !*

* * *

Stanislas-Alfred Sauvé était né à Saint-Hermas, ainsi que nous avons dit, au comté des Deux-Montagnes, le 24 novembre 1844. Après ses études et sa cléricature à Sainte-Thérèse, il fut ordonné prêtre à Montréal, par feu Mgr Bourget, le 9 août 1868. Il continua — car il le faisait déjà étant ecclésiastique — à enseigner la musique et le chant sous le toit de son *Alma Mater* jusqu'en 1887, soit pendant tout près de vingt ans. C'est là que nous l'avons connu. Ah! les bons souvenirs que nous pourrions rappeler: son *Justus ut palma florebit* avec le puissant curé Charlebois, son *Michelli Morini* qui *degringolat, degringolat...* Mais laissons cela à la plume de Beausoleil ou d'Arbour pour les *Annales térésiennes*. Répétons seulement que jamais maître de chant et professeur de musique ne fut plus populaire. D'autre part, ces premiers vingt ou vingt-cinq ans de vie d'enseignement furent, nous le pensons sincèrement, le beau temps pour M. Sauvé lui-même.

spontanément à
lay d'Ottawa, le
ulx, de Montréal.

Comme l'a écrit le chanoine Jasmin au sujet de feu M. Rouleau, M. Sauvé n'eut peut-être jamais dû quitter Sainte-Thérèse. Ajoutons, à ce qu'il nous semble, que ç'eût été selon le voeu de son coeur.

Les circonstances voulurent qu'il en advint autrement. Il partit et il voyagea, arrivant difficilement à fixer sa course. De 1887 à 1892, il vécut à Saint-Joseph de Montréal. De 1892 à 1896, il séjourna à Ottawa et à Chapeau. De 1896 à 1902, on le trouve à Valleyfield. Puis il alla dans l'Ouest à Winnipeg. Il revint quelque part dans Pembroke, il nous semble. Enfin, il y a quelques années, il revenait vivre, malade, dans sa famille, à Saint-Hermas. Partout, excepté dans ses dernières années, il s'occupa de musique, tout en vaquant au saint ministère. Toujours il fut pieux, bon, humble, timide même. Avec ses intimes, il n'y avait pas d'homme plus jovial, plus aimable, plus fin, plus délié.

Nous pardonnera-t-on d'ouvrir une parenthèse pour raconter un trait, rien qu'un, qui le peint sur le vif. Il faisait quelque part le catéchisme. Dans ce temps-là, la règle voulait qu'on renvoyât ceux qui ne savaient pas... M. Sauvé en renvoie huit certain matin. Le soir, les huit mamans, comme de juste, viennent tour à tour protester. A chacune il dit: " Venez donc vous-même, demain, conduire votre enfant. " Le lendemain, voilà les huit mamans au catéchisme! M. Sauvé les fait asseoir en avant, avec, chacune, son enfant près d'elle. Il interroge les enfants... puis les mamans! Ce fut lamentable. Alors, gravement, en clignant ou battant des yeux de la façon qui lui était si personnelle, M. Sauvé décide: " En conscience, je dois renvoyer les enfants... et aussi les mamans. " Tout notre vieux maître est là! Mais nous nous excusons de nous laisser aller à ces souvenirs trop particuliers. Il sied mieux à une notice écrite sur une tombe d'élever le ton.

Sentant sa fin
Sauvé partait d
asile dans cet H
Providence viva
dénommer peut-
Bonne Espérance
bre, avec les bon
para une fin édi
Il le vit la veille
le vénérable sept
il avait écrit qu'il
pardon de ses pé
monde, pour les
glisse une contrad
pour sa propre gu
En tout cas, il e
sa vie que Dieu lu
jours. Nous l'avon
l'oreiller, ses yeux
jadis si pointus et
respirant paisiblem
destiné.

TENUE I

Il y a déjà cinq an
l'abbé Saint-Denis
fidèles à l'Eglise. Noi
le 29 juillet 1912). I
a rendu service.

Sentant sa fin prochaine, en avril ou mai dernier, le bon M. Sauvé partait de Saint-Hermas et venait chercher un dernier asile dans cet Hôpital des Incurables de Montréal, qui est une Providence vivante pour tant de gens, et qu'on devrait plutôt dénommer peut-être — nous écrivait-on hier — l'Hôpital de Bonne Espérance ou le Havre de Grâce. Dans sa petite chambre, avec les bonnes Soeurs comme gardes-malades, il se prépara une fin édifiante. Monseigneur le visita plus d'une fois. Il le vit la veille de sa mort. La paralysie avait miné peu à peu le vénérable septuagénaire. Sur un petit papier, pour finir, il avait écrit qu'il offrait le sacrifice de sa vie pour obtenir le pardon de ses péchés, pour la Sainte Eglise, pour la paix du monde, pour les malades, ses amis, et — détail curieux où se glisse une contradiction dont il eut bien ri dans le temps ! — pour sa propre guérison à lui !

En tout cas, il est mort en paix. Il avait tant souffert dans sa vie que Dieu lui a fait cette grâce. Son agonie dura deux jours. Nous l'avons vu, reposant, la tête un peu penchée sur l'oreiller, ses yeux fermés — ces beaux yeux qui passaient jadis si pointus et si piquants par-dessus ses lunettes ! — respirant paisiblement. Franchement, il avait l'air d'un prédestiné.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

TENUE DES ENFANTS DE CHŒUR

Il y a déjà cinq ans, notre estimé et si dévoué collaborateur, M. l'abbé Saint-Denis, publiait un petit guide sur *la tenue des fidèles à l'Eglise*. Nous en avons parlé dans le temps (*Semaine* du 29 juillet 1912). Le petit livret a été bien reçu partout, et a rendu service.

feu M. Rou-
er Sainte-Thé-
it été selon le

autrement. Il
xer sa course.
réal. De 1892
896 à 1902, on
st à Winnipeg.
semble. Enfin,
dans sa famil-
ses dernières
t au saint mi-
de même. Avec
rial, plus aima-

èse pour racon-
Il faisait quel-
a règle voulait
Sauvé en ren-
nans, comme de
ne il dit: " Ve-
enfant. " Le
isme! M. Sauvé
fant près d'elle.
Ce fut lamen-
t des yeux de la
écide: " En con-
si les mamans."
ous excusons de
ers. Il sied mieux
ton.

Voici maintenant qu'en une autre brochette de même forme, un petit 16 pages, notre confrère, toujours si renseigné en ces sortes de matières, nous donne ses conseils et ses avis sur *la tenue des enfants de chœur*.

“ Nous approuvons avec plaisir cet opuscule — écrit Mgr l'archevêque à l'auteur en date du 7 octobre. Les règlements qu'il contient sont puisés à des sources authentiques. Messieurs les curés voudront bien voir à ce qu'ils soient fidèlement suivis dans leur église par les enfants de chœur. Les cérémonies religieuses n'en seront que plus belles et plus édifiantes. ”

Il n'y a évidemment rien à ajouter à cette recommandation du chef du diocèse.

Disons seulement, pour être pratique, que le petit livret de 16 pages se vend 5 sous l'unité (\$3.50 le cent). On s'adresse chez l'auteur, M. l'abbé Joseph Saint-Denis, Chambly (Bassin), Canada.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 15 octobre 1917.

M. l'abbé STANISLAS-ALFRED SAUVÉ, ancien professeur, décédé le 1er octobre, à l'Hôpital des Incurables, à Montréal, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *section d'une messe*.

G. DAUTH, p. d.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean

ASSURANCE DES FABRIQUES

Messieurs les assurés sont priés de se rappeler que le second versement de la répartition faite à l'occasion des incendies des églises de Saint-Joseph-de-Lanoraie et de Saint-Antoine-de-Lennoxville de vient dû le 30 octobre prochain. — La fidélité à se conformer à ce règlement simplifie considérablement le travail du bureau de perception et lui permet de remplir à temps ses obligations.

Communication officielle.

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs, 249, LaGauchetière Est, Montréal.